

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'Opposition): Monsieur l'Orateur, la convention n'a été déposée qu'hier et je n'ai pas eu le temps de l'étudier aussi minutieusement que j'aurais voulu le faire. Si ce n'est pas trop demander, j'aimerais que la motion soit réservée jusqu'à demain.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas d'objection à ce qu'elle soit réservée.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'en ai pas reçu d'exemplaire et mon collègue me dit qu'il n'en a pas eu lui non plus.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je rappelle au très honorable chef de l'opposition (M. Bennett) que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power), lorsqu'il a déposé son projet de loi relatif au trafic de l'opium et autres narcotiques, au mois de février dernier, a expliqué avec force détails la convention d'où découlent pour notre pays certaines obligations que le bill avait pour objet de remplir. La Chambre a connu à cette occasion le texte de la convention, que j'ai déposé sur le bureau, depuis. En tout cas, je verrai à ce que des exemplaires soient envoyés à l'honorable chef de l'opposition.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne pense pas que ce texte ait été imprimé. Il a été déposé hier, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je l'ai déposé officiellement, hier, mais la Chambre en a pris connaissance lorsque le ministre a déposé son bill, sauf erreur.

Le très hon. M. BENNETT: On y a fait alors de simples allusions, car je crois me souvenir que la Chambre n'a été saisie qu'hier de l'ensemble de ce texte.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est peut-être exact.

Le très hon. M. BENNETT: J'en ai cherché en vain un exemplaire parmi mes papiers, ce matin, et, comme mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) n'en a pas non plus, il se peut qu'on ait oublié de nous en distribuer.

(La motion est réservée.)

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Sanderson.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Conférence internationale du travail, \$15,000.

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Lorsque ce crédit a été discuté précédemment, pour quelques instants seulement du reste, l'honorable représentant de

Leeds (M. Stewart) a exprimé le désir de connaître la somme des frais qu'a entraînés la conférence de Washington sur l'industrie des textiles, et j'ai promis de lui procurer ce renseignement. Nous avons affecté un crédit de \$5,000 à cette fin, mais les frais n'ont atteint en réalité que \$3,355.71. Ainsi que je l'ai déjà expliqué au comité, la réunion de Washington n'était que préparatoire à la Conférence internationale du Travail qui s'est tenue en juin dernier.

M. CHURCH: Quels doubles emplois comporte ce poste, attendu que les provinces s'occupent aussi de cette affaire? Quel rôle joue le Dominion?

L'hon. M. ROGERS: Il n'y a aucun double emploi, ici, bien que mon honorable ami puisse avoir raison de relever que certains autres crédits en comportent. Le crédit à l'étude a pour objet de subvenir aux frais de la délégation canadienne qui assiste chaque année à la conférence internationale du travail à Genève.

M. MacNEIL: De qui se compose maintenant notre délégation?

L'hon. M. ROGERS: Le Gouvernement se fait représenter par un délégué et des conseillers; les travailleurs et les industriels ont aussi une représentation analogue. Nous choisissons chaque année les délégués parmi les candidats présentés au nom des ouvriers par le Congrès canadien des métiers et du travail, groupement syndicaliste le plus représentatif, et parmi les candidats mis de l'avant par l'Association canadienne des manufacturiers, du côté patronal. Est-il besoin d'ajouter que c'est le ministre du Travail qui désigne le délégué de l'Etat? Cette année, le Gouvernement se fait représenter par M. Hume Wrong, représentant du Canada à Genève et par M. Gerald Brown, sous-ministre adjoint du Travail.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y aura pas d'autre délégué?

L'hon. M. ROGERS: M. Goldie, d'Hamilton, qui assiste à ces réunions depuis un certain nombre d'années, représentera l'Association des manufacturiers, et M. Bengough, de Vancouver, le Congrès canadien des métiers et du travail. Voilà comment se composera notre délégation, cette année.

M. CHURCH: Voilà bien des années que j'étudie le mouvement syndicaliste. Tout partisan que je sois du syndicalisme ouvrier, ces conférences ne me semblent avoir d'autre utilité que de permettre au Gouvernement d'octroyer des faveurs aux dirigeants de syndicats.